L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73 Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 14 MARS.

La séance de protestation au Parlement allemand.

Voici quelques détails sur la séance du Parlement allemand, dans laquelle M. Teutsh a prononcé le discours que nous avons reproduit :

Dès dix heures du matin, les tribunes sont envahies par un public curieux de dévisager des gens assez osés de dédaigner le titre de sujet de l'empereur d'Allemagne. A une heure, les députés commencent à se répandre dans la salle. Les députés alsaciens-lorrains, au nombre de quinze, font leur entrée à une heure et quelques minutes. Ils prennent place à l'extrême droite, sur les deux derniers bancs de la travée dont M. de Moltke et les conservateurs de sa nuance occupent les premiers siéges, immédiatement au-dessous du Conseil fédéral. Les deux évêques de Metz et de Strasbourg, en costume, gants violets, calotte violette, chaîne d'or autour du cou.

Plusieurs de ces messieurs, entre autres les ecclésiastiques, portent le ruban de la Légion-d'honneur. M. Sonnemann, député de Francfort, qui siége à l'extrémité opposée de la salle, vient s'entretenir avec quelques-uns d'entre eux.

On remarque que le chanoine Moufang, député de Mayence, et M. Auguste Reichensperger, député de Coblence, sont allés saluer les députés alsaciens-lorrains. Tous deux en connaissent quelques-uns depuis fort longtemps. M. Moufang est l'ami personnel de l'évêque de Strasbourg, tandis que M. Reichensperger a des relations nombreuses à Metz; il est allié à une des meilleures familles de la Lorraine, et son neveu est tombé à la bataille de Gravelotte dans les *rangs français*.

Dans une conférence, tenue à Francfort, et après une certaine résistance de la part de Mgr Ræss et de deux abbés alsaciens, les quinze représentants de l'Alsace-Lorraine sont tombés d'accord sur le texte de leur motion.

Cette motion s'appelait d'abord : " motion de la députation d'Alsace-Lorraine." Il n'a pas été possible de lui conserver ce titre. Elle s'appelle aujourd'hui " motion Teutsch et consorts." (*Antrag Teutsch und genossen.*) Officiellement, on n'a pas voulu considérer la députation d'Alsace-Lorraine comme formant un groupe à part.

Vous savez que le règlement fixe précisément à quinze le minimum de voix nécessaire pour provoquer une discussion parlementaire.

M. de Bismark est à son siége et, selon son habitude, il lorgne longtemps les députés de l'opposition, particulièrement les nouveaux venus.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Teutsch et consorts, laquelle est ainsi conçue :

" Plaise au Reichstag décider que la population d'Alsace-Lorraine, qui, sans avoir été préalablement consultée, a été, par le traité de Francfort, incorporée dans l'empire allemand, soit appelée à se prononcer, d'une manière spéciale, sur cette annexion."

Avant l'ouverture de la délibération, le président informe l'Assemblée qu'il vient de recevoir une proposition de M. Teutsch, appuyée par 15 membres et tendant à autoriser les députés de l'Alsace-Lorraine qui ne connaissent point la langue allemande à faire usage de la langue française dans la séance de ce jour.

M. le président ajoute qu'aux termes du règlement la discussion de cette proposition peut s'ouvrir immédiatement si aucun membre n'y fait opposition.

M. Braun.—Je m'y oppose.

M. le président.— Alors la discussion de la proposition ne peut s'engager immédiatement, et il ne reste plus qu'à appliquer la disposition du règlement qui n'autorise ici que l'usage de la langue allemande. (Applaudissements.)

M. Teutsch est alors allé parler au président pour lui demander que les députés lorrains (non alsaciens), ne sachant ni parler ni écrire l'allemand, il leur soit permis d'employer à la tribune la langue française.

M. le président de Forckenbeck.—Je répète qu'on ne parle pas français dans un Parlement allemand. (Applaudissements prolongés.)

M. Teutsch a exprimé l'opinion qu'on pourrait peut-être, en présence d'une situation tout à fait nouvelle, déroger au règlement ou le modifier, et aussitôt les quinze députés d'Alsace-Lorraine ont rédigé et déposé sur le bureau une motion conçue en ce sens. M. de Forkenbeck a déclaré qu'il ne la soumettrait pas aujourd'hui à la Chambre.

Avant de commencer son discours, M. Teutsch déclare expressément qu'il lira une *traduction*, l'allemand n'étant pas sa langue maternelle. (Oho!)

Avant tout, je dois signaler la triste attitude du Reichstag, le manque de dignité de cette assemblée dans une circonstance aussi solennelle. Quelque difficile que fût la position, on n'a ménagé à l'orateur ni les rires ni les interruptions.

Agé d'une trentaine d'années, grand, mince, élégant, M. Teutsch a tenu tête avec une rare énergie aux attaques bruyantes de l'Assemblée; c'est avec un frémissement d'indignation qu'il a repoussé, au nom de ses commettants, en excellent allemand, le titre de "frères" que les Allemands prétendent leur octroyer.

Après son discours, M. Teutsch a regagné sa place tranquillement. L'évêque de Strasbourg lui a succédé à la tribune. Ce n'est pas sans quelque inquiétude que les députés de la protestation ont vu ce vieillard, cet octogénaire gravir les degrés de la tribune. Depuis le départ de Strasbourg, il a couru des bruits fâcheux sur son compte : on disait qu'il avait pris vis-à-vis de M. de Moltke l'engagement d'empêcher un éclat, d'étouffer la manifestation patriotique.

Les paroles exactes prononcées par Mgr Ræss et qui lui ont valu les applaudissements des nationaux-libéraux, sont celles-ci :

Mgr Ræss, évêque de Strasbourg.—Comme la déclaration du préopinant pourrait affecter désagréablement les membres de cette Chambre qui partagent ma foi, je me vois obligé, en ma conscience, à faire ici une simple déclaration. Les Alsaciens de ma confession ne songent nullement à mettre en question le traité de Francfort qui a incorporé l'Alsace-Lorraine à l'empire allemand. (Applaudissements.) Voilà ce que j'avais à déclarer de prime abord!

La clôture! Sur tous les bancs de la majorité on réclame la clôture.

On procède ensuite au vote par assis et levé sur la motion. M. Evald, M. Sonnemann, les Polonais, les Danois et les socialistes se lèvent pour l'appuyer. Les députés d'Alsace-Lorraine restent assis, ce qui leur donne l'apparence de voter contre leur propre proposition, bien qu'ils aient tout simplement voulu s'abstenir.

La motion de M. Teutsch est repoussée non-seulement par les ministériels, les nationaux-libéraux, les progressistes, mais aussi par les catholiques.

" Nous en appelons à des temps meilleurs, s'écrie M. Teutsch; nous en appelons à Dieu et à la conscience et au jugement de l'Europe."

Après le scrutin, MM. Teutsch, Lauth et Haeffley ont quitté la salle. Les autres restent en séance, et l'on passe à un projet de loi sur la vaccination obligatoire.

M. de Bismark a *lu ou écrit* à peu près pendant tout le discours de M. Teutsch. Il avait annoncé à ses amis qu'il ne prendrait pas la parole. Par contre, il est devenu très attentif, quand l'évêque de Strasbourg, reçu la veille par l'empereur, est monté à la tribune, pour y faire la courte déclaration que vous connaissez.

La *Gazette de Cologne* dit qu'avant la séance, M. de Forkenbeck ayant déclaré aux Alsaciens-Lorrains qu'il ne pourrait les autoriser à parler en français, ils s'adressèrent en français au prince de Bismark, qui entrait dans la salle, pour lui demander cette autorisation. Le chancelier leur répondit : " Ici, je ne parle pas le français. — Mais vous le comprenez," répliquèrent les députés. — " Pas ici." Telle fut la réponse laconique du chancelier.

On lit dans le *Journal d'Alsace* :

La déclaration de Mgr l'évêque de Strasbourg, reconnaissant, au nom des catholiques d'Alsace, la validité du traité de Francfort, a causé, comme bien l'on pense, un émoi considérable à Strasbourg.

On ne s'attendait pas, en général, à voir ce prélat reconnaître dans ces termes, et à ce moment, l'annexion.

Le *Journal d'Alsace* ajoute cependant, qu'il croit savoir qu'avant son départ pour Berlin, Mgr Raess avait eu une entrevue avec le président supérieur d'Alsace-Lorraine et lui avait fait les déclarations les plus conciliantes.

— On attribue à Ledru-Rollin le mot suivant, qui explique la froideur avec laquelle la *République française* a accueilli sa candidature :

— Gambetta est un pantin qui se grise avec sa vanité, comme un homme supérieur avec sa supériorité.

— Un mot de 1848.

Les braves électeurs des arrondissements ruraux du Mans avaient mauvaise opinion des mœurs de Ledru-Rollin.

Ils disaient :

— Pourquoi est-ce qu'on dit qu'il est toujours assis là-bas entre *La Martine* et *Marie*? Deux coureuses, pour sûr!

— Un peu de statistique.

Un homme, d'une passion moyenne pour la loquacité, parle trois heures par jour à raison de cent mots par minute, c'est à dire assez de mots pour remplir 24 pages in octavo toutes les heures, soit 600 pages par semaine, et environ 52 volumes par an.

Le reporter (du *Figaro*) qui a fait ce calcul ajoute que si vous multipliez ce nombre par 10, vous arrivez à la moyenne de ce que peut dire une femme!!!

— On lit dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

" Deux citoyens d'un patriotisme équivoque, Jean, enfant naturel, et Roux, l'un et l'autre du canton de Tournon, viennent d'être condamnés par la cour d'appel d'Agen à quinze jours de prison, pour s'être volontairement rendus impropres au service militaire.

" Ces jeunes gens, appartenant à la classe de 1872, s'étaient estropiés en se coupant un doigt. Cette mutilation n'a abouti qu'à la prison et à l'incorporation dans la 2e compagnie de pionniers de discipline en Algérie."

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. Placide Canonge..........Directeur.

SAMEDI, 14 Mars 1874—Matinée à midi : — LES DRAGONS DE VILLARS, opéra en 3 actes. SAMEDI SOIR, à 7 heures : — LE PROPHÈTE, grand opéra en 5 actes.

Dimanche, 15 ; Bénéfice de Mme Blainville.

13 mars—2f

Académie de Musique.

Jeudi soir, et jusqu'à nouvel ordre. ATTRACTION EXTRAORDINAIRE;

Pour la première fois en cette ville, le nouveau Drame de W. B. Cavanagh,

Cuba's Deliverers,

OR, VICTORY AND VENGEANCE.

Réapparition de l'actrice favorite Miss FRANKIE McCLELLAN. Première apparition de la grande merveille mécanique "Le Démon Nix," et première représentation de la pièce burlesque et à sensation, A VERY SLIPPERY DAY. Parmi les personnages de cette pièce toute la troupe des Variétés paraîtra. Cette représentation sera donnée avec un grand éclat extraordinaire.

Grande matinée Samedi, à midi, pour les dames et les enfants. 12 mars.

Théâtre des Variétés.

Grande représentation dramatique

— Au profit de —

L'ASILE DES ORPHELINS DE STE-MARIE.

Représentation offerte par le "Variety Dramatic Club," pour répondre à l'appel de Sa Grace l'Archevêque N. J. PERCHÉ.

SAMEDI, 14 mars 1874, à 8 heures du soir.

CHARLES II,

Drame en deux actes,

— Et —

WHO SPEAKS FIRST,

Vaudeville.

Prix du billet—Une piastre.

N. B.—On peut retenir des places, au contrôle, MERCREDI, 11 mars, et SAMEDI, 14 mars, de 10 heures du matin, à 3 heures et demie de l'après-midi. 10 mars—10,11,14 m.

Grand Bal Paré et Masqué de la Saint-Joseph,

DONNÉ LE 19 MARS A LA SALLE GRUNEWALD,

Par la Société de Bienfaisance des Bouchers.

Carte d'Entrée..............$2 00.

Le comité d'arrangement n'a rien négligé pour que ce bal soit le plus attrayant de la saison.

On se procurera des lettres d'invitation pour dames en s'adressant à un membre des comités ou au secrétaire, rue Poydras No 229.

NOTA.—Les privilèges pour Bar, Vestiaire et Restaurant ont été vendus, ainsi qu'il avait été annoncé, le 12 courant, à des personnes toutes compétentes dans leur partie; et les dispositions prises, assurent à nos amis et au public en général une satisfaction complète sous tous les rapports. 4 mars—au 19

Grand Bal Paré, Masqué et Calicot.

— DONNÉ PAR —

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ LUSITANE DE BIENFAISANCE,

A la Loge de la Parfaite Union.

A la St-Joseph, le 19 mars 1874,

AU BÉNÉFICE DE LA CAISSE DE SECOURS.

— COMITÉ D'ARRANGEMENTS —

S. PELAYO, Président,

E. DUVOISIN, S. ABANTES,
L. CIPIANI, E. LANDRINI.
J. PUMILIA.

Prix du Billet..............$1 50.

Les demandes d'invitations pour dames doivent être adressées à M. TRUCH, No 263 de la rue Vieille-Levée; S. PELAYO, No 505, de la rue Royale; E. DUVOISIN, coin Quartier et Dauphine.

15fév—et 22fév—1,8,12mau 19

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..............$798,454 60

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Henry Abraham,	A. Eimer Bade,
N. A. Baumgarden,	E. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Sigmund Stat's,	J. H. Keller,
Louis Leonhard,	Theo. Lilienthal,
O. H. Miller,	F. Rickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	R. Seig,
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
J. M. Schwartz,	J. R. Wilderman,
X. Weissenbach.	J. Keiffer.

5oct—1an

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS :

ARISTIDE GERARD..........Président
EMILE DEBUYS..........Vice-Président
DUSUAU HALPHEN..........Secrétaire
ULGER LAUVE..........Trésorier,

BUREAU DES DIRECTEURS :

Jules Tuyes,	Jean Langles,
Alphonse Tertrou,	Danville L. Kernion,
P. Cyprien Ricard,	Wm. B. Schmidt,
Chas. Nathan,	Emile DeBuys,
	Aristide Gerard.

COMITÉS :

Organisation—E. DeBuys, J. Tuyes, C. Nathan,
Finances—A. Tertrou, J. Tuyes, D. L. Kernion.
Terres et Fermes—A. Tertrou, D. L. Kernion, P. C. Ricard.
Magasins co-opératifs—W. B. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles.
Règlements—E. DeBuys, J. Tuyes, Charles Nathan.

BUREAU DE L'ASSOCIATION :

Triangle Building, au pied des rues Canal et Commune. 10 déc—3m

Pilules Cathartiques d'Ayer

Pour la guérison de tous les maux d'estomac, de toutes les maladies du foie et des entrailles. C'est un léger apéritif et un excellent purgatif. Elles sont purement végétales et ne contiennent ni mercure ni minéraux. En les prenant à temps, on prévient bien des souffrances et bien des affections sérieuses; chaque famille devrait en avoir. Une longue expérience a démontré que ce sont les plus efficaces de toutes les pilules dont le marché abonde. Elles purifient le sang; chassent du corps les éléments de corruption et les corruptions elles-mêmes, font disparaître les obstructions et remettent la machine humaine dans un état normal. Les pilules d'Ayer nettoient les organes internes qui ont perdu leur élasticité et en stimulent l'action. Aux premiers symptômes de la maladie succède la santé, et il n'est guère possible de se faire une idée des bienfaits de ce changement que par le nombre immense de ceux qui en jouissent. Recouvertes d'une couche de sucre le goût en est agréable et elles conservent indéfiniment leurs vertus; aussi sont-elles toujours parfaitement fraîches et efficaces. Elles ne portent aucun atteinte à la constitution et n'empêchent pas le malade de vaquer à ses occupations.

L'enveloppe de chaque boîte indique la manière de s'en servir comme remède des familles et pour les maladies suivantes qu'elles guérissent rapidement :

Pour la **dyspepsie** ou l'**indigestion**, les **langueurs**, le **manque d'appétit**, il faut les prendre modérément, afin de stimuler l'estomac et lui donner des forces ;

Pour la **maladie de foie** et des divers symptômes, le **mal de tête**, la **migraine**, la **jaunisse**, **les coliques bilieuses et les fièvres bilieuses**, il faut les prendre avec jugement, dans le seul but de corriger l'action ou d'enlever les obstructions ;

Pour la **dyssenterie** ou la **diarrhée**, une légère dose seulement est nécessaire ;

Pour les **rhumatismes**, la **goutte**, la **gravelle**, les **palpitations de cœur**, les **douleurs aux côtés, aux dos et les maux de reins**, il faut les prendre continuellement afin de changer l'action du système, et dès que le changement s'opère, le mal disparaît ;

Pour l'**hydropisie** et les **enflures** causées par l'**hydropisie**, il faut les prendre souvent et à fortes doses pour qu'elles produisent l'effet d'une purge drastique ;

Pour la **suppression**, il faut en prendre une forte dose, car l'effet désiré est produit par sympathie.

Comme **pilule après le dîner**, prenez-en une ou deux pour aider la digestion et débarrasser l'estomac.

Une dose prise de temps en temps stimule l'estomac et les entrailles, donne de l'appétit et fortifie le système. Il est donc souvent avantageux d'y avoir recours en l'absence d'un mal sérieux. Quelqu'un qui se sent assez bien s'aperçoit que ces **pilules** font qu'il se sent beaucoup mieux à cause de l'effet qu'elles ont sur les organes de la digestion.

PRÉPARÉES PAR
Le Dr. J. C. AYER & Co, chimistes,
A. LOWELL, Mass., U. S. A.
A vendre chez tous les pharmaciens.
27janvier—1m.Mar.J.S.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—MARS 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :

B.	L.
Bernard Jacques,	Lavau G.,
Bilbilo Pierre,	Leblond Mlle, née Mahon,
Boulanger Jean Faye,	Loup Charles dit Forest
Brod Joseph.	M.
C.	Mirayot Joseph,
Crave Pierre,	Masse Jean,
Cavaroc & fils,	Mattey Charles,
Chettis Jean-Baptiste,	Montandon François,
D.	Mahon Victor-Alphonse
Dufourg Bertrand,	N.
Daron Mlle.	N. O. Mutual Insurance Association.
Dupont César Auguste,	Q.
Darrot A., professeur.	Quévremont Charles-Frédéric.
G.	R.
Gaillard Frédéric,	Rousselyr J.
Gebhart Mme, née Brenney.	S.
J.	Sorzé Alfred-Auguste,
Jean Mme Vve, née Agnès Dithmar,	Saurin Hyppolite.
Jean Mme Vve, née Martin.	T.
Jayet Gaspard,	Touchard, de Shreveport,
K.	V.
Kiffer Marguerite.	Vuillemot Joseph,
L.	W.
Lacombe Daniel,	Weissembach M
Laville Jean (les frères)	

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1 mars

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Épargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal
La. Sav's. Bank & Safe Deposit Co, 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondel.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N. York, 33 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Htd, Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guébié & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guébié & Nippert, 40 Paradis-Poissonne, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.

Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ÉTOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 212,215, 217 V.Levée
C. Lazard, 105 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Rapho, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon.
C N. Doiseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.

Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.

Rest. Jules Marchal, 19 Union.

PENSION.

E. Haistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux, 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St Charles.
J. Suget, 198, Chartres

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt.St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alabau, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.

S. Reichert, 140 Royale.

ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.

J. Piffaut, 96 Espagne, 3me District.
Aussi, 80 rue Royale près Conti.

LOTERIES.

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, A NUMÉRO SIMPLE.

Gros Lot..............$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE D,

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 28 mars 1874.

PLAN.

10,000 Billets.......Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont	900
270 lots s'élevant à	$80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne, le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10 ; Demi-Billets, $5 ; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY.

LOCK BOX 692. P. O.,
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 21anv—73—1an

$250,000 pour $50 ! !

Quatrième Grand Concert Tombola

Au profit de la —

Bibliothèque Publique du Kentucky

Mardi, 31 Mars prochain.

60,0000 BILLETS; 12,000 LOTS.

Liste des Lots :

UN GROS LOT DE		$250,000
UN GROS LOT DE		100,000
UN GROS LOT DE		50,000
UN GROS LOT DE		25,000
UN GROS LOT DE		17,500
10 LOTS DE	$10,000	100,000
30 LOTS DE	5,000	150,000
50 LOTS DE	1,000	50,000
80 LOTS DE	500	40,000
100 LOTS DE	400	40,000
150 LOTS DE	300	45,000
250 LOTS DE	200	50,000
325 LOTS DE	100	32,500
11,000 LOTS DE	50	550,000

Total, 12,000 lots gagnants, tous payables en argent, s'élevant à..............$1,500,000

Le Concert et la distribution des lots auront lieu positivement et sans remise aucune au jour qui est maintenant fixé, que les billets soient ou ne soient pas tous vendus, et les 12,000 lots seront tous payés proportionnellement au nombre de billets vendus.

PRIX DES BILLETS

Billets entiers, $50; moitié de billets, $25; Dixièmes, $5 le coupon; Onze billets entiers, $500; 22½ billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 de billets.

Le jour du tirage approche, et les personnes qui se proposent d'acheter des billets n'ont pas de temps à perdre.

THOS. E. BRAMLETTE,

Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola, Bâtisse de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky. 20 fév—au 31 mars—MarJS

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stacker.

APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand Commissionnaire,
No. 16 rue Union.

24 oct—73—1an

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ÉTAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.

4juil—1an T. D. VAN HORN Caissier.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU

PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gautier Frères, Larronde, Sutton, Goldenburg.
Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette,
Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères,
Des SARDINES de la marque Edel n Gillet,

Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIÈVRE Impérial Eagle et Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Knille Thomas, de B. Rose, etc., des VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - 23 & 25

NOUVELLE-ORLÉANS.

14 janv—6m

ALBIN ROCHEREAU. Mme. ADELE HEPP, in commendam. PIERRE GRABITES
CHARLES T. DUGAZON. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. — 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

31 août—1an

147 ------ 147

Rue du Canal.

ERLEBACH & CHARDEY,

PROPRIÉTAIRES

de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

THE ORIGINAL

GREAT SOUTHERN DOLLAR STORE

Fondé en Octobre 1869.

IMMENSE ATTRACTION !

Marchandises valant $3, $4 et $5,

Vendues à $1 seulement.

Nous avons reçu un stock complet de Marchandises d'utilité, de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au-dessus.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock :

VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES ! FOURRURES !

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE Brosseries, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLERES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLERES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer; le tout est en plaqué français: BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS;

Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN,

ETAGERES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions des marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,
147, RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O. Boîte No 749.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.

16 nov—4m

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN

— DE —

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'État du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant : les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.

27 sept—1 an.

RHUMES, ASTHME.

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens,

Préparé et à vendre par
B. LAPLACE, Pharmacien,
23 et 25 Champs Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.

6 nov—6m MaVD

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIÉTAIRES

— DU —

GRAND DOLLAR STORE

DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT.

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin, en coco, Tapis en toile cirée 4 sur 8. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage

POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Époussettes, Plumeaux, Grandes boîtes Ursilires éponaisées.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1; 3, 6, 4, 2, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLÈTE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.

Stéréoscopes, $1

Six vues, soit américaine, soit françaises, $1.

Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 5, 4, 3 et 2 yardes pour $1.

Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre,

UN DOLLAR PIÈCE.

Serviettes en toile, 6, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes.

Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DÉPARTEMENT ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Coutellerie de table et de poche, Articles en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer ils sont en tière ment nouveaux et ils paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre notre stock habituel qui comprend :

250,000 Articles Nouveaux.

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boîtes pour touristes, instruments de mathématique, toilettes garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage; brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle; poudre de riz; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; jumelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les États-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises de bal et jupons brodés et garnis, pour dames; robes de nuit, fantaisie, pour enfants : une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, derniers genres et toutes nuances, $1; trois paires des meilleurs gants de Paris, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile, ourlés, $1; douzaine de cols et paires de manchettes, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués : poëtes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminées, richement décorés, en or, à $1 chaque et à $1 la paire selon la grandeur; crachoirs en porcelaine, décorés or; coupe, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec plaque-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire sculpté, à $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, contenus dans un étui en maroquin, $1; couteaux de poche fantaisie, $1; dito, avec tire-bouchons, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappe en toile, 8/4, $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté, Glaces 17 sur 24. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et honnêtement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de toute notre attention. Marchandises expédiées dans toutes les parties des États-Unis, sur réception du mandat de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,
P. O. Box 246, New Orléans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et, aussi, que nous n'avons plus aucun rapport avec ce qui se soit occupant notre ancien local, que l'on cherche à faire passer pour le seul et véritable Dollar Store. 30 oct—6m

---

DIVERS.

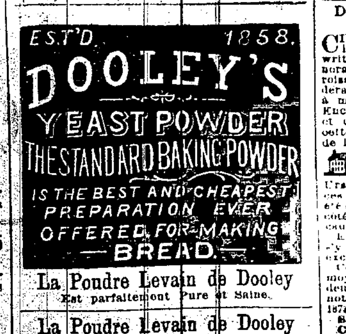

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Économique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.

Demandez

La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes en ferblanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible ou inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et sous celui du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les États Unis, par les grocers et les marchands de provisions de familles.

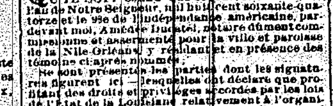

28 fév—1y

Etats-Unis d'Amérique,

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nile-Orléans.

QU'IL SOIT connu que ce jour, 27 février, de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-quatorze et le 98e de l'indépendance américaine, par devant moi, Amédée Ducatel, notaire dûment commissionné et assermenté pour la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, y résidant et en présence des témoins ci-après nommés :

Se sont présentés les parties dont les signatures figurent ci-dessous lesquelles ont déclaré que profitant des droits et privilèges accordés par les lois de l'État de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans l'État, elles se sont engagées et ont engagé ceux qu'elles représentent à se former en une corporation dans le but et sous les stipulations et règlements suivants :

Articles d'Incorporation.

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette Corporation sera "THE ST. MAURICE MUTUAL AID ASSOCIATION (BARRACKS AND VERSAILLES) (ASSOCIATION D'ASSISTANCE MUTUELLE DE ST-MAURICE, CASERNES ET VERSAILLES). Elle sera domiciliée dans la ville de la Nile-Orléans. Elle aura un sceau de corporation portant les armes de l'État de la Louisiane et le nom de la Corporation.

ARTICLE II.

La Société a pour but :

1° D'établir entre les membres des liens de solidarité et de sécurité, basés sur l'humanité et une estime réciproque.

2° De consacrer les fonds de la Société exclusivement à l'assistance des membres sociétaires, de leurs épouses, leurs femmes et de leurs enfants en bas âge, dans le besoin.

3° De fournir gratuitement aux membres malades, en état de maladie, les soins tendres et les secours de la pharmacie et du médecin ;

4° D'ensevelir honorablement et d'accompagner à leur dernière demeure les frères défunts ;

5° De venir en aide aux veuves des sociétaires, non remariées et d'une conduite honorable; des secours en rapport avec les fonds de la Société ;

6° De procurer l'instruction ou travail aux sociétaires qui en auraient besoin ;

7° D'aider pécuniairement ou d'une autre façon le sociétaire frappé d'un revers imprévu.

ARTICLE III.

Le président provisoire, et en son absence le vice-président, et en l'absence des deux le secrétaire de l'Association sont les officiers auxquels doivent être servies les citations, avis ou autres procédures judiciaires intentées contre la corporation.

ARTICLE IV.

L'Association entrera en opération dès que les formalités de la loi auront été remplies et aura une durée pleine de vingt-cinq ans, à partir de cette date. Pendant ce temps, elle aura, en son nom officiel comme ci-dessus le pouvoir d'hériter, de passer contrats, de poursuivre et d'être poursuivie, de recevoir, acheter, vendre et transférer des biens, de nommer les directeurs et autres officiers, de régler et d'établir des règlements qu'elle croira nécessaire au bon fonctionnement et à la marche de la corporation, et d'administrer les règles suivant les lois de l'État, pourvu que les règlements administratifs ci-dessus ne soient pas contraires aux lois.

ARTICLE V.

Les officiers de la dite Association seront : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et dix directeurs, lesquels seront élus annuellement au scrutin, le dernier jeudi de décembre de chaque année. L'Association ne fera aucun acte légal, ni aucune élection, sans la présence et la signature du président et des directeurs ... la majorité des membres.

ARTICLE VI.

La liquidation de la dite Association n'aura pas lieu tant que dix membres de la dite Association ne seront restés dans la dite Association.

ARTICLE VII.

La majorité des Directeurs formera un quorum pour administrer les affaires de la dite Association.

ARTICLE VIII.

A l'expiration de la charte de cette Corporation ou plutôt, si elle est dissoute, la liquidation des affaires sera faite par trois commissaires désignés par les membres à une réunion convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans deux journaux publiés à la Nile-Orléans, et les dits commissaires auront tous les pouvoirs nécessaires pour clore les affaires de l'Association.

Fait et passé en mon étude, à la Nile-Orléans, au jour, mois et an ci-dessus énoncés, en présence de M.M. Léopold Aleix et Paul Ducatel, témoins compétents qui ont signé ces présentes avec les dits comparants et moi, notaire.

(Signé.) Théodore Fores—François Tarrède—L. Marchand—A. Chopin—Pierre Perreux—F. Sarrasse—Tage—Carlos—François Candau—P. Dominique Bouvet—Paul Ducatel—Léopold Aleix—Amédée Ducatel, notaire.

Pour copie conforme à l'original.—Nouvelle-Orléans, 27 février 1874.

AMÉDÉE DUCATEL, Notaire.

J'ai examiné l'acte d'incorporation ci-dessus et je suis d'avis que le but qui y est indiqué est légal, et qu'aucune des dispositions qui y sont inscrites n'est contraire à la loi.

Nouvelle-Orléans, 27 février 1874.

Signé: JOHN McPHELIN,
Avocat de District du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane.

Moi, soussigné, député de l'annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, certifie que la susdite charte a été dûment inscrite à mon bureau conformément à la loi, dans le livre 11s, fo lios 346, 347 et 348.

Nouvelle-Orléans, 28 février 1874.

Signé: C. DARCANTEL,
Député de l'annotateur

10 mars—4f en 1m

COMPAGNIE D'ASSURANCES

DU

COMMERCE

(Commercial Insurance Company)

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant :

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 21 mars 1873 :

Incendie	$58,044 65	
Mer	27,215 93	
Rivières	83,986 55	
		$169,247 13
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873		12,464 79
		181,711 92
En moins, primes non expirées le 31 mars 1873		16,813 77
		$164,898 1[illegible]
Payé, pertes par l'incendie	21,598 24	
Payé, pertes sur mer	3,719 58	
Payé, pertes sur les rivières	15,937 52	
	41,255 24	
Payé, réfaction (rebate)	25,308 48	
Payé, réassurance	6,696 25	
Payé, primes remboursées	660 45	
Payé, taxes	7,513 53	
Payé, dépenses casuelles	2,651 14	
Payé, loyer	4,690 35	
Payé, dépenses, salaires, &c	15,298 48	
	103,984 07	
En moins, profits et pertes et intérêt	25,056 12	
		78,927 95
Bénéfice net		$85,970 2[illegible]

ACTIF.

Billets d'actions	$1,506
Effets à recevoir	107,899 3[illegible]
Meubles	4,933 9[illegible]
Actions Harbor Boat	850 00
Bons de la ville	1,320 00
Effets en voie de recouvrement, net	27,958 02
En caisse	227,005 3[illegible]
	$396,786

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1873.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, notaire, ce 16 avril A. D. 1873.

EDGAR GRIMA, Notaire Public.

Le 14 avril 1873, dans une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT PIASTRES par action sur le capital de la compagnie, dividende qui pourra être payé aux bureaux de la Compagnie, à dater du 21, comptant sur toutes les actions payées; sur les actions non payées, DIX piastres par action, à porter au crédit du paiement définitif des billets d'actions, et DIX piastres comptant. Il a été résolu de plus d'allouer 8 pour cent d'intérêt l'an sur toutes les sommes payées comptant, de la date du paiement au 31 mars 1873.

AVIS.—L'élection annuelle du Président, vice-Président et treize Directeurs du "Life Association of America"—Département de la Louisiane—aura lieu, aux bureaux de la dite Compagnie, No 189 de la rue Gravier, Nlle-Orléans, le LUNDI, 6 avril 1874, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 10 mars—lm—lpa

---

VENTES JUDICIAIRES.

Dimitry Agapitos vs Jean-Baptiste Sparicio.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5,331.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI, quinze (15) d'avril 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé en cette ville, rue des Ursulines, entre celles Royale et Bourbon, ayant vingt-trois pieds de face à la rue des Ursulines sur cent cinquante-neuf pieds six pouces de profondeur, borné d'un côté par la propriété d'André Castillo, ou ayant causes et de l'autre côté par celle de Denis Delaronde, ou ayant causes.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances, sans exception aucune.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville en date du 7 juillet 1874.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—1° La somme de Six-cent piastres ($600.00), montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 7 de juillet 1873 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant réclamé comme honoraires d'avocat et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication. 2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère), le paiement de deux billets garantis par hypothèque sur la dite propriété, souscrits par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, datés du 7 de juillet 1873, chacun de la somme de dix-sept cent piastres ($1700.00), payables respectivement à un et deux ans de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à paiement. 3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
14 mars—3f Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHARLES BACONNAIS et al. vs VICTOR BOUTROUE.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,851.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente (30) mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains, situés en cette ville, dans le Deuxième District dans l'îlet compris entre les rues du Canal, Johnson, de la Douane et Prieur, désignés par les numéros un et deux, d'après un plan annexé à un acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 29 mai 1857, et suivant plan dressé par Paul Charles Boudousquié, le 13 d'août 1866, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville sous la date du 6 d'avril 1866, Nos 2. Les dits terrains ayant mesure américaine, savoir : Le No un, trente pieds de face à la rue du Canal, sur cent cinquante-six pieds huit pouces de profondeur et face à la rue Prieur, entre lignes parallèles, et le No deux, vingt-huit pieds, cinq pouces sept lignes de face à la rue du Canal, sur cent cinquante-six pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louis Gallibeaux par acte au rapport du dit notaire Ducatel, en date du 4 septembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
7 mars—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN MERCADAL vs. GEORGE CRENA.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5,920.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI dix-sept (17) mars 1874, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de :

Le fonds d'un café connu sous le nom de "Change" et situé au No 8 (huit) rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
5mars—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fred Butterfield vs. J. C. Leland et son épouse.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 6,725.—En vertu d'un writ de fieri facias contre J. C. LELAND, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix-sept (17) mars 1874, à 5 heures P. M. à mon entrepôt Nos 24 et 25 rue d'Orléans entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

Un lot de meubles et effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
5 mars—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs la Dame TELSIDE LOGAN et GEORGE WILLIAM LOGAN son époux.

COUR DE DISTRICT SUPÉRIEURE pour la Paroisse d'Orléans, No 24,412.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour de District Supérieure pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Français, de l'Union, Casacalvo et des Grands Hommes. Le dit terrain mesurant cinquante pieds de face à la rue des Français, sur deux cent douze pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble aussi avec cent douze (112) actions de cent piastres ($100 00) chacune, du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur la dite propriété; appartenant à la défenderesse, la Dame Telside Logan, suivant transfert qui lui en a été fait par les Demoiselles Anaïs et Mathilde Soniat et au suivant acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 1 janvier 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—L'acquéreur fournira un document pour la somme de quinze cent soixante piastres ($1,560 00) échéant le 1er mai 1874 et renouvelable conformément aux termes de la Charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant, au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le stock note à fournir devra être accompagné de l'acte d'hypothèque consenti par Louis Seguin en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane au rapport de Charles Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 janvier 1849 et avec l'acte de vente du 1 janvier 1859 ci-dessus mentionné, ou à la présente affaire.

W. P. HARPER,
19 fév—1m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VEUVE FANNY ASHER vs. EUGÈNE RIEGL.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5,635.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente (30) de mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit, dans l'îlet compris entre les rues St Claude, Tremé, du Quartier et de l'Esplanade, suivant plan dressé par Louis Surgi, ci-devant voyer, le 1er décembre 1849.

Le dit terrain mesure quatre-vingt seize pieds trois pouces de face à la rue du Quartier, trente pieds quatre pouces six lignes sur la ligne limitrophe du No Un, suivant le dit plan, trente-six pieds onze pouces six lignes sur la ligne parallèle aux rues Tremé et St-Claude, et quatre-vingt-quinze pieds onze pouces dernière.

Un autre terrain qui constitue une portion de terre adjacente au dit, et le même îlet et dans la profondeur immédiate du terrain ci-dessus décrit.

Le dit terrain se situe en la dite portion de terre est décrit suivant un plan annexé à un acte au rapport d'Ernest Commagère, notaire public dans et pour la Paroisse de Jefferson, en date du 16 mars 1870, et par la lettre B, et mesure quatre-vingt-quinze pieds sept pouces de face à la rue de l'Esplanade, par vingt-huit pieds de la ligne de séparation de la rue de l'Esplanade, vingt-huit pieds onze pouces sur la ligne limitrophe aux terrains Nos sept, vingt-quatre pieds sur la ligne limitrophe de la propriété aujourd'hui ou ci-devant de la Dame Le Blanc et désignée par la lettre A, suivant le dit plan, et quatre-vingt huit pieds sur la ligne limitrophe d'autre propriété de la rue Tremé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en quatre maisons en bois, couvertes en ardoises, portant les Nos 169, 171, 173 et 175 de la rue du Quartier, dépendances et appartenances.

Appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve Paulin Le Blanc, suivant l'acte au rapport de Paul Ducatel, notaire à Commagère.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 fév—3f

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE vs CHARLES ROMAN.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 6,726.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, seize mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Bourgogne, Remparts et Toulouse, ayant quarante-deux pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté de la rue St. Louis par la propriété de la Dame Courcelle et du côté de la rue Toulouse par celle de F. Fouiz.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Constance Vivant, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 3 avril 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
17 fév—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans

Compagnie d'Assurance Hope,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

INCORPORÉE EN AVRIL 1857.

Bureau, No 21, rue du Camp.

Capital payé..............$250,000 00
MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS..............380,921 00
Actif..............276,069

LA Compagnie assure contre les risques de Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux et accorde aux assurés le privilège de participer aux profits ou une remise au comptant sur leurs primes, ou une participation dans les profits.

Assurés, quelque petite que soit sa prime, peut avoir un intérêt dans les profits sans être actionnaire.

Les pertes sont réglées promptement et équitablement.

H. PEYCHAUD, Président,
JNO. I. ADAMS, Vice-Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire. 2août—D—PF

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureaux : rue St-Pierre No 5 (Bâtisse Pontalba).

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance :

A. Socola,	Jos. Mizzi,
N. A. Llambias,	Ernest Prados,
	R. Saloy.

Directeurs :

R. M. Davis,	A. Haber,
A. Socola,	R. Dumestre,
J. Sambola,	S. Cambon,
J. E. Gourdain,	F. H. Monceaux,
N. A. Llambias,	Ernest Prados,
Jos. David,	V. Battalora,
F. Jaufroid,	R. Saloy,
J. Reiss,	J. B. Solari,
E. Hughes,	J. Newhauser
F. Rancho,	Jos. Mizzi,
P. Manuel,	M. Draskovich.
M. Berwin.	

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes :

A. SOCOLA	JOS. DAVID,
F. JAUFROID,	G. W. DUNBAR,
M. BERWIN,	J. J. REISS,
N. A. LLAMBIAS,	J. E. GOURDAIN.

R. M. DAVIS, Président,
NUMA LANDRY, Caissier

7janv.74—au tlD

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Montres en or et en argent, régulateurs, pendules, bijouterie en or et en plaqué; grand coffre fort patenté, de Herring, pour les bijoutiers, vitrières, etc., etc.

Vente pour cause du retrait de Mr. M. Stifft du commerce.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 Passage de la Bourse.—MARDI, 17 février 1874, à 10 heures et demie, il sera vendu, au No 154 de la rue Poydras, entre les rues Baronne et Carondelet—

Tout le fonds de commerce de M. M. Stifft, qui se retire des affaires. Le stock se compose en partie de montres fines en or et en argent, régulateurs, pendules, chaînes en or et en argent, bijouterie en or et en plaqué, bagues en or, bagues Chevalière en or, épinglettes en or, boutons de chemises en or, lunettes, boîtes à montres, etc., et une grande variété d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

— Egalement —

Un grand et magnifique coffre fort patenté, de Herring, pour bijoutiers, vitrières, installations de magasin, installations de gaz, etc., etc.

Conditions—comptant sur les lieux.

N. B.—Les personnes qui ont des objets en réparation chez Mr. Stifft sont priées de venir les y réclamer immédiatement. 5mars—2f

Magasin de très grand prix dans la rue Decatur (autrefois rue de la Vieille-Levée).

Dans l'affaire les mineurs ARMANT sur la demande de partage par la tutrice naturelle.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans

— No. 36,761.—

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 46 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 mars 1874, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un et conformément à un jugement rendu le 17 décembre 1873 et signé le 23 décembre 1873 par l'honorable L. A. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir :

UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant—situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Decatur (autrefois Vieille-Levée), Chartres, Conti et St-Louis. Le dit terrain a 20 pieds 2 pouces 7 lignes et 5|10 de face à la rue Decatur ou Vieille-Levée, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Termes et conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction, divisés en coupons, garantis par hypothèque sur la propriété vendue portant huit pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement, et la clause habituelle de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les bâtisses qui se trouvent sur le susdit terrain devront être assurées contre les risques de l'incendie pour le montant que l'acquéreur restera à devoir.

L'acte de vente, pardevant Christoval Morel, aux frais de l'acquéreur. 12 mars.

PAR S GUINAULT.

Groceries.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 16 mars 1874, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Annette et Moralès—

Le fonds d'un Magasin de Groceries, très bien assorti et achalandé.

Conditions comptant. 13 mars—

Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville, MARDI, 17 mars 1874, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure de la rue St-Antoine et du Chemin de Gentilly—

La vacherie de M. Jacob Brandt, comprenant—

24 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de vêler.

1 Taureau,
3 Chevaux,
1 Charrette à lait, 1 dito à fumier

Les bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $400 six mois et au-dessus de $400 un an de crédit en billets endossés sur place à satisfaction du vendeur.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur. 12 mars—

Café et Billard.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 14 mars 1874, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Bassin et Toulouse—

Le CAFÉ avec toutes les liqueurs, meubles, glaces et installations du gaz.

Aussi—Un magnifique BILLARD avec toutes les queues.

Conditions—Comptant. 11 mars.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grande vente de Terrains nus et de Terrains améliorés, situés dans le Deuxième District, dans les rues Bienville, St Louis, Rocheblave et Tonti—en tout quarante-deux Terrains de choix, dont plusieurs ont des bâtisses en bois, basses, à étage et à trois étages—Terrains convenant pour emplacement de commerce, pour demeures, église et manufactures.

Vente à des conditions avantageuses et à termes, à l'effet de régler la société de MM. N. E. Bailey & Son.

PAR C. E. GIRARDEY encanteur Bureaux No 21 de la rue du Camp—SAMEDI, 28 mars 1874, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, il sera vendu, en conformément, à l'enchère publique, pour régler la susdite société, les propriétés suivantes, qui sont avantageusement situées dans le Deuxième District—

1o. Trente-et-un Terrains de choix, formant tout l'îlet moins deux terrains, compris entre les rues Bienville, Conti, Rocheblave et Tonti. Ces terrains sont désignés par les Nos. 1 à 31 inclusivement, sur le plan qui sera remis au public ci-après nommé.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Bienville et Tonti. Le terrain No 22 forme l'angle des rues Conti et Tonti. Le terrain No 23 forme l'angle des rues Bienville et Rocheblave. Les terrains Nos 19 et 20, sur lequel il y a des améliorations, forme l'angle des rues Rocheblave et Conti. Les terrains Nos 1 à 12 inclusivement font face à la rue Bienville, Les terrains Nos 21 à 31 inclusivement font face à la rue Rocheblave. Les terrains Nos 15 et 20 désignés ci-dessus, une bâtisse en bois, à étage, ayant 60 pieds sur 15, reposant sur des fondations en briques. On peut aisément en faire des corps de loges, ayant chacun un étage. L'ensemble conviendrait pour un commerçant.

Les terrains Nos 16 et 17 ont chacun une maison double, basse, en bois.

Les améliorations sur les terrains Nos 29, 30 et 31, qui font face à la rue Conti, comprennent la grande bâtisse à étage et demi, couverte en tuile, mesurant 80 pieds sur 50, une maison de pompe y est attachée, avec une façade d'a peu près 78 pieds sur 191. Elle convient pour une église et pour une loge maçonnique. Cette bâtisse est également en bois, fait face à la rue Conti et sera vendue avec les terrains Nos 24 et 25. Pour les dimensions détaillées voir le plan à la vente.

2o. Sept terrains avec le terrain compris entre les rues St-Louis, Rocheblave, Tonti et Chênes. Ils sont désignés par les Nos. 1 à 12 inclusivement. Le terrain No 12 forme l'angle des rues St-Louis, Tonti et Chênes.

3o. Neuf terrains de prix, face vers le canal Carondelet et la rue St-Louis, entre les rues Tonti et Rocheblave. Ils sont désignés par les Nos 4 à 12 inclusivement. Les terrains Nos 10, 11 et 12 seront vendus ensemble. Ils forment l'angle des rues St-Louis et Rocheblave et sont avec les bâtisses en bois.

4o Trois terrains pour bâtir, désignés par les Nos 18, 19 et 20, faisant face aux rues Conti et Chênes, entre les rues Rocheblave et Tonti.

Pour les dimensions spécifiques de ces terrains, voir les plans à la vente et exposés à la Bourse d'encan St-Charles.

Les améliorations qui s'établissent rapidement au-delà de la rue Broad indiquent la salubrité et la prospérité de cette partie du deuxième district. Il y a un grand nombre de belles résidences et maisons dans la rue Bienville; on se rend facilement de la dans les quartiers des affaires et au centre de la ville par les chars de la rue du Canal. On les vendra aux termes et conditions suivantes :

Un tiers comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets de l'acheteur, ou billets garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur les propriétés, portant huit pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement, avec la clause habituelle de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police devra être transférée. Les acquéreurs payeront, outre le montant de l'adjudication, toutes les taxes de l'année courante, payables en 1875. Un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera exigé aux acquéreurs au moment de l'adjudication. La vente est positive et péremptoire.

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public.

8 mars—8,14,15,21—jusq. jour de la vente.

Premier état annuel

— DE —

L'ATLAS INSURANCE COMPANY

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.		
Primes d'incendies	$52,641 61	
Primes de rivières	1,113 57	
Total des primes		$53,515 1[illegible]
En moins—primes non expirées		35,576 79
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire :		
Pertes par les incendies—payées	225 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	2,164 96	12,391 79
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60
L'ACTIF de la compagnie est comme suit :		
Prêts sur hypothèques, première hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450		$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie		17,500 00
Prêt garanti par des actions		1,000 00
Actions appartenant à la compagnie		27,550 00
Bons des États-Unis		8,000 00
Effets à recevoir		8 225 83
Billets payables sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt		19,350 00
Intérêt		10,442 44
Primes en voie de recouvrement		27,430 86
Effets à recevoir pour primes		300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier		12,419 70
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence		3,046 75
Capital souscrit, en voie de règlement		69,451 50
		$355,942 50
PASSIF.		
Capital, 4,183 2 3 actions, de $100, assurées à $75 l'action		$313,750 00
Montant réservé pour garantir au remboursement tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées		17,938 39
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé		17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées		5,546 60
Salaires non payés		769 11
		$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président,
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.
Au No. 28 de la rue Carondelet.

14jan—30f

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO.—SAMEDI 14 mars, à heures—

HABILLEMENTS, HABILLEMENTS, CHAPEAUX, CHAPEAUX, CHAPEAUX, ARTICLES DE TOILETTE pour hommes.

14mars—1f

PAR R. DERBES.

PAR R. DERBES, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 14 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 238 rue de Chartres, entre Dumaine et St-Philippe, le contenu du dit magasin, savoir : 1 lot d'étagères, 4 grandes vitrines, 1 comptoir, 1 miroir, un lot de chaises, et des porte-chapeaux.

Aussi, 1 lot de meubles, un poêle et le tout sans aucune réserve.

14mars—1f

PAR NASH & HODGSON.

Joli Coupé de famille et harnais, à l'encan.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux No 5 de la rue Carondelet.—SAMEDI, 14 mars 1874, à midi, dans la rue Gravier, à l'entrée de la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique—

UN JOLI COUPÉ DE FAMILLE (avec harnais) bien fait, à ressorts solides, et en parfait état.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 12mars

Un lot de terre de valeur, rue St-Pierre, près Derbigny, à vendre sans réserve.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux, No 5 de la rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1874, à midi, à la Bourse d'encan de la rue St-Charles, il sera vendu—

Un lot de terre de valeur, dans le second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Promenade Carondelet, Derbigny et Roman, désigné par le No 304 de la rue St-Pierre, mesurant 24 pieds de face sur 127 pieds sur 106, avec les hangars qui s'y trouvent.

Conditions: Moitié comptant et le reste à un an avec 8 p. 100 d'intérêt et les clauses habituelles.—$100 du prix d'achat devant être payés comptant pour conclure la vente.

Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur, ainsi que les taxes de 1874 à dater du jour de la vente.

8 mars—8,15,21—vente.

Deux Résidences en briques, de prix, aux Nos. 128 et 130 de la rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne—Vente à l'encan, à longs termes.

PAR NASH & HODGSON.—W. I. Hodgson, encanteur.—Bureaux, No 5 de la rue Carondelet.—SAMEDI, 14 mars 1874, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu, à l'enchère publique—

UN TERRAIN DE PRIX—avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus—situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Douane, Dauphine et Bourgogne. Le dit terrain a 40 pieds de face à la rue Bienville, avec une profondeur de 99 pieds, au pied français, d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, et exposé à l'entrée de la Bourse de la vente.

Les améliorations comprennent DEUX RÉSIDENCES EN BRIQUES ET A ÉTAGE, séparées, et de bâtisses en briques, à étage, dans le fond—le tout couvert en ardoises, huit chambres dans chaque maison, Nos 128 et 130 de la rue Bienville, louées chacune $35 et $40 par mois. Elles seront vendues séparément.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, avec huit pour cent d'intérêt et les clauses habituelles; dix pour cent du prix d'adjudication sur les lieux.

Les actes de vente, y compris les taxes de 1874 et jusqu'au jour de la vente, pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er mars—1, 8 12 jusq jour de la vente.

PAR G. DE FERIET & CO.

Très jolie et agréable Résidence, basse, No 222 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Villeré et Robertson.

PAR G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROSE, Encanteur—Bureaux, No. 50, rue Royale.—SAMEDI, 14 mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Quartier, Villeré et Robertson. Le dit terrain a, au pied français, 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 120 pieds au pied français de profondeur, entre lignes égales et parallèles; ensemble, la très jolie résidence de famille, couverte en ardoises, pouvant être louée comme en deux corps de logis, ayant 4 grandes chambres dont deux à portes à coulisse, une grande salle à manger dans le fond, deux escaliers conduisant à la mansarde qui a six chambres; cuisine ayant six chambres; hangar, grande cour avec la cour derrière, citerne, lieux d'aisance, etc., etc., etc.

Conditions—Un tiers du montant de l'adjudication, comptant, sur les lieux; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. En cas de procès, 5 pour cent commission d'avocat seront exigés par hypothèque.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire public. 10 mars—

Magasin de prix, en briques et à trois étages, No. 22 de la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Décatur,

PAR G. DE FERIET & CO—JNO. G. MONROSE, encanteur.—Bureaux, No 50 de la rue Royale—SAMEDI, 14 mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Louis, Chartres, Conti et Decatur. Le dit terrain a 25 pieds de face à la rue St. Louis, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes égales et parallèles; ensemble, le magasin en briques et à trois étages, à présent construit, portant le No. 22 de la rue St. Louis.

Conditions—Un tiers du montant de l'adjudication comptant sur les lieux; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. En cas de procès, les assureurs et la police transférées au vendeur. En cas de procès, 5 pour cent (commission d'avocat) également exigés par hypothèque.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant James Fahey, notaire public.

10 mars—

Vente positive et sans limite, à de longs termes, d'une résidence [illegible] prix, en briques et [illegible] de la rue Dauphine [illegible] ville et Conti.

PAR G. DE FERIET & CO.—[illegible] Encanteur—Bureaux, No [illegible] rue [illegible]—SAMEDI, 14 mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

1. UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus—situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bienville, Conti et Bourgogne. Le dit terrain est désigné par le No. [illegible] sur un plan fait par C. A. de Armas, ingénieur civil et arpenteur, daté du 12 février 1870; il mesure quatre pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de cent cinquante pieds et six pouces et trois lignes sur la ligne qui le sépare de la propriété de la rue Bienville et profondeur de soixante pieds huit pouces sur la ligne parallèle à la rue de la Bienville, en partie du long de la ligne d'un passage large de quatre pieds six pouces, marqué sur le dit croquis "Common Alley," cent quatre-vingt treize pieds trois pouces et quatre lignes de la ligne qui la sépare de la propriété du côté des lignes de la rue Conti, cent soixante-huit pieds et cinq pouces et sept lignes sur la ligne parallèle à la rue Bienville, de vingt-trois pieds dans le fond, avec les dépendances.

Les bâtisses et améliorations comprennent cette belle résidence à trois étages, solidement construite, No. 62 de la rue Dauphine, [illegible] la façade, ayant un rez-de-chaussée, un corridor, deux magnifiques salons, des portes à coulisse et un cabinet de toilette; au deuxième étage, quatre grandes chambres et deux chambres et un cabinet de toilette, une distribution semblable.

L'aile a en briques et à trois étages, en brique, a au rez-de-chaussée, quatre chambres, un office, un vestiaire et des lieux d'aisance; au deuxième étage, quatre chambres; au troisième étage, quatre chambres, un cabinet et des lieux d'aisance, et une galerie extérieure qui s'étend sur toute la longueur de la bâtisse au premier et au deuxième étages.

La cour, est bien briquetée; il y a eau et gaz; une cuve, un grand hangar suit tout du terrain, et se fait le blanchissage.

Conditions—Un tiers comptant, sur les lieux; le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, 5 pour cent d'honoraires d'avocats et toutes les autres clauses pénales.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave Legardeur, notaire public.

11mars—

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 14 décembre.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française :

Le Conseil de direction a l'honneur de vous présenter le rapport suivant, résumant les opérations de la Société pour l'année écoulée.

Depuis le 1er novembre 1872, le nombre des personnes qui se sont présentées pour solliciter des secours ou être aidées à trouver de l'emploi a été de :

Hommes..........532
Femmes..........87 — 619

Sur lesquelles ont été placées, tant en ville qu'à la campagne :

Hommes..........277
Femmes..........29 — 306

Le bureau a délivré aux nécessiteux, pour pension et logement, les bons, ce qui constitue les logements et 296 repas.

Les bons sollicités pour soins médicaux et accordés par les docteurs de la société, ont été de 44. Les médicaments ont été fournis gratuitement par MM. les pharmaciens Aug. Jac et F. Tuscio.

Les cas d'urgence ont occasionné un déboursé de $71, délivrées à des veuves et à des vieillards, et pour couvrir quelques frais de déplacement de plusieurs solliciteurs.

Le cours d'anglais gratuit a fonctionné régulièrement et continué toujours 3 fois par semaine. Le nombre des élèves inscrits a été de 173, sur lesquels beaucoup ont dû être rayés pour manque d'assiduité ou par suite d'occupation nouvelle leur laissant plus leur liberté aux heures voulues. Toutefois, le nombre des élèves qui suivent les cours régulièrement est en moyenne de 20 à 30.

En outre de ce qui précède, des services de toute sorte ont été journellement rendus par la Société. Ces services sont de nature trop diverse pour que nous puissions en faire l'énumération. La consistent principalement en renseignements fournis, conseils et correspondances faites au profit des émigrants, soins des malades dans les hôpitaux ou maisons de secours.

Nous ne croyons pas devoir terminer cette revue des services rendus par l'Union Française, sans ajouter quelques mots.

Malgré les difficultés qu'a à vaincre à son début toute œuvre purement philanthropique, surtout lorsqu'elle opère dans un milieu si profondément troublé que celui de la Nouvelle-Orléans, nous pouvons affirmer que l'Union Française a été à la hauteur du but que les fondateurs s'étaient proposé. Elle a suffisamment prouvé sa raison d'être en contribuant dans la mesure du possible au soulagement de la bienfaisance collective et qui avait frappé plus d'un de nos compatriotes. Aussi est-ce avec confiance que nous comptons pour la deuxième année sur le concours de nos sociétaires et de tous ceux qui, dans les premiers pas sont encouragés. Ils ne voudront pas refuser leur obole à notre œuvre d'humanité qui a un caractère purement de charité.

Le Président, H. SALOMON
Le Trésorier, J. R. SEGY
Le Secrétaire, A. ALLE.

Après la lecture du présent rapport, motion fut faite et adoptée à l'unanimité de voter des remerciements à MM. Landry, Hava, Duret et de Bausset, docteurs-médecins, et à MM. Jac et Tuscio, pharmaciens, pour leurs soins aux malades, et pour le dévouement de la Société.

24déc—4f

GRANDE DE LANZAC-CHAUNAC. OTTO STARKER.

DE LANZAC-CHAUNAC & CO.,

Agents-Généraux, en Louisiane,

— DU —

"United States Busines Directory"

— ET DU —

" National Encyclopedia "

Agents à la Nlle-Orléans du :

St-Louis Democrat (anglais), St-Louis, Mo.
Westliche Post (allemand), St-Louis, Mo.
El Centinela (espagnol), Austin, Texas.
" Germania" (Journal hebdomadaire de New-York), N. Y.

Percepteurs, Comptables, Traducteurs, Correspondants en français, en anglais, en allemand et en espagnol.

BUREAUX No 68 DE LA RUE DU CAMP, AU PREMIER.

Adresse: Lock Box 1436 du Bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans, Lne. 3 mars—1t